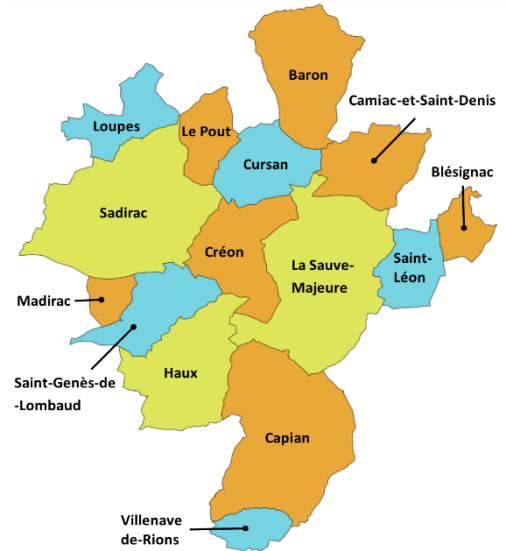


Séance d'installation du Conseil communautaire du 16/07/2020, 20H.

Déclaration conjointe des maires de la Communauté des Communes du Créonnais (CDC)

Au terme des élections municipales de mars et de juin 2020, un nouveau mandat démarre pour nos communes mais aussi pour notre intercommunalité. Nous, maires du Créonnais, y voyons l'opportunité d'insuffler un second souffle et de porter un nouvel élan à notre Communauté de communes.

A l'issue de plusieurs réunions de travail menées dans un état d'esprit constructif et tourné vers l'avenir, nous réaffirmons les priorités qui seront au cœur de l'action communautaire :



- **articuler** de manière plus efficace le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) adopté en janvier 2020 avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT); mettre en œuvre les modifications indispensables du PLUI, d'une part, pour répondre aux demandes de l'Etat, d'autre part pour l'adapter aux besoins d'équipement des communes de la CDC.

- **accompagner** l'arrivée du lycée du Créonnais qui contribuera à compter de son ouverture en 2023 au rayonnement du territoire.

- **faire prendre** en compte dans une future révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) le développement économique de l'Entre Deux Mers. Nous réaffirmons notre volonté de soutenir les entreprises présentes sur le territoire et d'en accueillir de nouvelles, afin de créer des emplois, de l'activité, et de générer des ressources fiscales qui seront mobilisées pour financer des investissements et des équipements utiles aux habitants.

- **mener à bien** le programme local de l'habitat (PLH) et l'opération de programmation et d'amélioration de l'habitat (OPAH), et prendre en compte les exigences de la transition énergétique.

- **poursuivre** la mise en œuvre du plan haut débit destiné à permettre l'accès de tous les habitants à la ressource numérique; veiller au respect des priorités fixées par les élus pour l'équipement des communes.

- **favoriser**, en lien avec Entre Deux mers Tourisme, le développement touristique en valorisant nos infrastructures (anciennes gares, aires de camping-car, gîtes, pistes cyclables, chemins de randonnée, patrimoine labélisé UNESCO ...), ainsi que les ressources d'hébergement, par la mise en place d'une politique dynamique d'animation touristique au sein du territoire.

- **préserver** l'environnement, notamment par l'exercice de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations; promouvoir auprès des habitants un traitement écologique des déchets, et une gestion économe de la ressource en eau.

- **poursuivre** l'accompagnement social des habitants en soutenant l'action du centre social du Créonnais, du centre intercommunal d'action sociale (CIAS), et des associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité, de la petite enfance, de la jeunesse, du sport et des loisirs. Le relogement du centre social sera recherché en mobilisant toutes les sources de financement public.

- **soutenir** la politique de développement du transport en commun et de l'intermodalité pour faciliter les mobilités dans les espaces de faible densité.

Pour atteindre ces objectifs qui définissent les lignes de force de notre projet de territoire, nous avons défini les axes d'une nouvelle gouvernance que nous souhaitons instaurer au sein de l'institution communautaire.

Elle repose sur trois principes :

- **la collégialité** dans la décision, au sein d'un bureau communautaire qui regroupera tous les maires, les vice président(e)s et les conseillers communautaires délégués. Les dossiers portés à l'ordre du jour seront traités au sein de commissions de travail thématiques animées par les vice président(e)s. Ces commissions auront en charge d'étudier les dossiers sur le fond et de rechercher le consensus dans la décision qui sera soumise au bureau puis au conseil communautaire.

- **la transparence** par l'établissement d'une circulation fluide de l'information entre tous les élus. Des outils collaboratifs de partage de l'information et des données seront proposés pour permettre à chaque élu un accès aisé et immédiat à l'information dont il a besoin.

- **la proximité** de la CDC avec les maires et leurs conseils municipaux sera recherchée par des rencontres régulières entre l'exécutif communautaire et les conseils municipaux. Au moins une fois par an, et plus si besoin, le président et les vice présidents iront, sur invitation des maires, rendre compte devant chaque conseil municipal des actions de la CDC et répondre aux questions des élus.

Les projets portés par nos communes et qui contribuent au développement du territoire feront l'objet, avec l'accord des maires, d'un soutien et d'un accompagnement de la CDC auprès des instances de décision (Etat, région, département...) pour l'obtention de financements, d'autorisations administratives, ou pour solliciter un appui technique au montage des projets.

Ces trois principes constituent l'armature du **pacte de gouvernance** prévu par la loi "engagement et proximité " du 27 décembre 2019, que nous soumettrons au conseil communautaire avant la fin de l'année 2020.

Pour mettre en œuvre ce projet de territoire, et en saluant l'engagement et l'action de la présidente Mathilde Feld qui a décidé de ne pas se représenter, nous soutiendrons la candidature d'un nouveau président entouré de six vice présidents et de trois conseiller(e)s communautaires aux compétences redéfinies. Nous exprimons à cette équipe notre confiance pour piloter notre projet dans l'esprit de **collégialité**, de **transparence** et de **proximité**, qui sont les trois piliers de la nouvelle gouvernance que nous avons décidée.